

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TARBES

----

## SEANCE DU 07 DECEMBRE 2009

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2009, s'est réuni en séance publique le 07 décembre 2009 à 18 heures, sous la présidence de M. Gérard TREMEGE, Maire.

### *Etaient présents :*

M. Gérard TREMEGE, Maire.

M. François-Xavier BRUNET – Mme Andrée DOUBRERE - M. Francis TOUYA - Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Gilles CRASPAY - Mme Antoinette CASTELLOT - M. Roger-Vincent CALATAYUD - M. Eugène POURCHIER – M. Michel FORGET -- Mme Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ – M. Jean-François CALVO – M. Albert MALFAIT – Mme Nathalie SUZAC - Mme Anne CANDEBAT-REQUET – Mme Marie-Françoise CRANCEE, Adjointes au Maire.

Mme Karine VIGNES – Mlle Emilie SABATHE, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme CRESSEVER – Mme CHENUAUD – Mme LEGOUAS - M. PEYRE – M. LAUGINIE - M. RABOUAN – Mme GASSAN – Mme HUIN – M. TEIXEIRA - M. GLAVANY – M. LOURDOU – Mme VIEU– M. SAINT-MEZARD– M. GAITS - M. CUBERO - Mme EYDELI-BUFFAT, Conseillers Municipaux.

### *Etaient excusés :*

Mme CAZEAUX - Mme RACHIDY – Mlle TAMAME

### *Avaient donné pouvoir :*

- M. PIRON à M. TREMEGE
- M. BENSÂÏD à M. CALATAYUD
- Mme EDOUARD à Mme ARGOUNES
- M. LARRAZABAL à Mme VIGNES
- M. JUNCA à Mme CASSAGNE-RODRIGUEZ
- Mme BARBE à Mme EYDELI BUFFAT

Mlle Emilie SABATHE est désignée en qualité de secrétaire de séance.



Les affaires suivantes ont été examinées :

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 Octobre 2009
- 2 - Compte-rendu de décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- 3 - Débat sur la création d'un hôpital commun Tarbes-Lourdes
- 4 - Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de l'Echez et de ses canaux. DCM modificative
- 5 – Débat d'Orientation budgétaire 2010
- 6 – Subventions complémentaires à divers groupements au titre de 2009
- 7 - Budget principal – Décision modificative n°4
- 8 - Budget annexe eau et assainissement – Décision modificative n°4
- 9 - Budget annexe Arsenal. Décision modificative n°3
- 10 - Fonds d'Equipement Urbain – Contrat 2009-2011 – Programmation et signature de la convention avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- 11 - Actions de partenariat culturel ville de Tarbes – Associations
- 12 - Demandes de subventions auprès du Conseil général des Hautes-Pyrénées pour le fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Art et Céramique, de la salle d'exposition du Carmel, des Musées, du Théâtre des Nouveautés et du Pari. Exercice 2010
- 13 - Projet éducatif local. Convention avec l'Association ATRIUM F.J.T.
- 14 - Projet éducatif local. Avenant n°1 à la convention avec l'Association Portes Ouvertes.
- 15 - Concession d'un logement de fonction par utilité de service
- 16 - Reconduction des modalités de remboursement des frais d'hébergement des agents municipaux
  - Motion « L'ultimatum climatique, l'appel pour la conférence de Copenhague »
  - Motion de soutien aux salariés de Leclerc Méridien

\*

\*\*

**N° 1** – Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 Octobre 2009 (adopté à l'unanimité)

**N° 2** - Compte-rendu de décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

### **N° 3 - Débat sur la création d'un hôpital commun Tarbes-Lourdes**

---

### **N° 4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'Aménagement de l'échez et de ses canaux. DCM modificative**

---

Rapporteur : Monsieur CRASPAY

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Echez et de ses canaux a fait part de ses projets concernant :

- le recrutement d'un technicien de rivière,
- la revalorisation des contributions des communes
- la modification des statuts.

L'intérêt de procéder au recrutement d'un technicien rivière qui aura en charge sur un emploi à mi-temps l'organisation et le suivi des travaux d'aménagement de l'Echez et de ses canaux, permettra ainsi de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau de 30 % à 50 % du montant des opérations.

Les contributions des communes adhérentes au syndicat n'ont jamais fait l'objet d'une augmentation depuis sa création. Le syndicat propose que le réajustement des contributions se réalise selon une péréquation qui prend en compte le linéaire de berges et la démographie de la commune selon diverses hypothèses (50 %/50 %, 60 %/40 %, 40 %/60 %, 70 %/30 %, 30 %/70 %) pour obtenir un produit total de 40 000 €.

Cette revalorisation des contributions va générer une modification des statuts en particulier pour la représentativité des communes qui s'effectuera au prorata de leur participation financière. L'attribution d'une voix minimum par commune sera reconnue et le nombre de voix sera arrondi à l'entier le plus proche.

Il convient par ailleurs de procéder à la régularisation du retrait antérieur des communes d'Escoubes-Pouts et de Caixon (non riveraines).

Le Conseil Municipal :

- prend acte de l'intérêt pour le syndicat de la nécessité de recruter un technicien rivière et accepte l'ajustement des statuts en conséquence ;
- décide d'approuver l'augmentation des contributions communales selon la péréquation qui fait intervenir le linéaire de berges à hauteur de 60 % et la démographie à hauteur de 40 %. Les montants des contributions sont consignés dans les statuts ;
- décide d'accepter la modification des statuts qui permet d'affecter un nombre de voix et donc de délégués proportionnel à la participation financière de chacune des communes avec un minimum d'une voix et d'un délégué par commune et en arrondissant le nombre de voix à l'entier le plus proche. La répartition des voix et du nombre de délégués titulaires et suppléants pour chaque commune est consigné dans les statuts ;

- décide de désigner :

• les six délégués titulaires suivants :

- M. Gilles CRASPAY
- M. Michel FORGET
- M. Albert MALFAIT
- Mme Nathalie SUZAC
- Mme Ariane CRESSEVER
- M. Henri LOURDOU

• les six délégués suppléants suivants :

- Mme Andrée CHENUAUD
- Mme Florence GASSAN
- M. Christian PEYRE
- M. Roger RABOUAN
- Mme Myrian LEGOUAS
- Mme Laetitia TAMAME

- accepte le retrait des communes d'Escoubes-Pouts et de Caixon.

***Cette délibération annule et remplace celle du 21 septembre 2009.***

Nombre de conseillers en exercice :	<b>43</b>
Présents ou représentés à la séance :	<b>40</b>
Nombre de votants :	<b>40</b>

Pour :	<b>40</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstentions :	<b>0</b>

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## 5 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

---

Rapporteur : Monsieur BRUNET.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire, qui se terminera le 11 janvier prochain par la présentation et le vote du budget primitif 2010.

C'est l'occasion de définir notamment la politique d'investissement et la stratégie financière de notre collectivité.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires, il convient d'appréhender l'environnement économique, financier et budgétaire qui conditionne la préparation et l'exécution de ce budget 2010.

## **I) L'environnement économique, financier et budgétaire**

### *A) Une reprise économique limitée et fragile*

En zone Euro comme aux Etats-Unis, la contraction de l'activité économique pourrait atteindre, en 2009, 3 % du Produit Intérieur Brut.

Des signes de reprise sont apparus au cours du 3ème trimestre 2009, et la plupart des économistes s'accordent à prévoir une croissance de l'activité de l'ordre de 2 % aux Etats-Unis et de 1,5 % en zone Euro pour l'année 2010.

Concernant l'inflation, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 du fait du repli des produits pétroliers et des matières premières ; pour 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait se situer aux alentours de 1,2 %.

En 2010, la croissance de la consommation des ménages resterait mesurée (+ 0,7 %), et l'investissement productif, après un fort recul de près de 7 % en 2009, peinerait à repartir (+ 0,8 %).

### *B) Des taux d'intérêt bas*

Les taux d'intérêt monétaires sont au plus bas ; selon le consensus des économistes, les pressions inflationnistes devraient rester modérées.

En conséquence, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir une bonne partie de l'année son taux directeur à 1% et le remonter à 1,5 % dans le dernier trimestre.

Les Banques, après avoir reconstitué leur marge en 2009, pourraient amorcer une détente en abaissant légèrement leur niveau de taux.

Les taux longs, compte tenu d'une reprise molle et d'une inflation limitée, ne devraient pas subir de fortes variations à la hausse.

### *C) Une faible progression des concours financiers de l'Etat*

L'enveloppe normée regroupant la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales hors FCTVA ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit une évolution limitée à 0,60 %.

C'est ce même taux d'évolution, qui sera appliqué à la Dotation Globale de Fonctionnement au lieu de retenir comme en 2009 une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation, à savoir 1,2 % pour 2010.

Cette limitation de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement permet une diminution de la baisse des autres variables d'ajustement, dont notamment les allocations fiscales compensatrices.

Compte tenu des mécanismes de répartition entre chaque collectivité, la Dotation Globale de Fonctionnement revenant à la Ville de TARBES devrait en 2010 progresser de 0,31 % et les allocations fiscales compensatrices baisser de 4,25 % contre -11,12 % en 2009.

C'est dans cet environnement économique, financier, juridique et budgétaire pour le moins délicat, qu'il convient d'arrêter les orientations budgétaires pour 2010

## **II – Les orientations budgétaires pour 2010**

Malgré ce contexte difficile et des perspectives financières incertaines, la municipalité n'entend pas renoncer à sa politique ambitieuse et responsable pour Tarbes.

Après l'examen des principaux axes de l'action municipale pour 2010, seront abordées les conditions de l'équilibre budgétaire.

### *A) Les principaux axes de l'action municipale*

Ils peuvent se résumer ainsi :

- La poursuite d'une politique ambitieuse d'investissements,
- une action sociale et solidaire indispensable et encore plus marquée,
- une gestion de proximité pour répondre encore mieux aux attentes de la population,
- l'amplification de la démarche éco responsable.

### **1 – La poursuite d'une politique ambitieuse d'investissements**

Avant d'aborder les principaux investissements projetés en 2010, il convient de dresser en la matière un premier bilan de 2009.

Les dépenses réelles d'investissement, tous budgets confondus, ont été estimées au Budget Primitif 2009 à plus de 19 millions d'euros.

Au mois de mars dernier, le Conseil municipal s'est engagé sans réserve dans le dispositif mis en place par l'Etat et relatif au plan de relance de l'économie – ce qui a permis à la Ville de Tarbes d'obtenir le versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2008.

Pour cela, la commune devait réaliser plus de 16 millions d'euros ; l'objectif est largement atteint.

En effet, à ce jour, nous pouvons estimer la réalisation des dépenses réelles d'investissement hors dette aux alentours de **23 millions d'euros**, à comparer avec les 17,3 millions d'euros de 2008.

Les principales réalisations 2009 ont concerné :

- le règlement du 1<sup>er</sup> acompte de l'acquisition des terrains de l'Arsenal et la poursuite de l'aménagement du site pour un montant global de 3,8 millions d'euros,
- la réalisation de travaux de voirie pour près de 3 millions d'euros,
- la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et la poursuite de la résorption des branchements en plomb pour un montant global de plus de 2 millions d'euros,
- l'achèvement de la construction du bâtiment 103 avec l'installation des réserves du musée et du service Archives et le démarrage des travaux de rénovation du musée Massey pour un montant total de 2,1 millions d'euros,
- l'aménagement de la maison des associations de l'Arsenal pour un montant de 1,5 millions d'euros,
- la réfection des installations sportives pour un montant de 1,5 Millions d'euros,
- le programme de rénovation des écoles pour un montant de 1,178 millions d'euros,
- les travaux d'aménagement des espaces verts pour près de 0,8 million d'euros,

- la poursuite des travaux au Parc des expositions pour un montant de 0,75 million d'euros,
- le démarrage des travaux de rénovation du restaurant d'entreprises sur le site de l'Arsenal pour un montant de 0,5 million d'euros,
- et le début des travaux de construction d'une nouvelle crèche en centre ville pour près de 0,3 million d'euros.

Grâce au plan de relance, nous avons pu anticiper un certain nombre de travaux notamment dans le domaine de la voirie, et atteindre un niveau exceptionnel d'investissement, qui nous permettra de bénéficier tous les ans du versement du FCTVA au titre des dépenses n-1.

Pour 2010, la municipalité entend poursuivre son effort en vue de moderniser et de rendre encore plus attractive notre cité.

Les dépenses réelles hors dette devraient se situer aux alentours de 19,8 millions d'euros, montant en progression de 4,35% par rapport au budget primitif 2009.

L'année 2010 verra la poursuite de 3 chantiers importants :

- **le projet muséographique** avec une enveloppe de plus de 3 millions d'euros pour le chantier de rénovation du Musée Massey.
- **l'aménagement du site de l'Arsenal :**

Une enveloppe budgétaire de plus de 2,7 millions d'euros Hors Taxe est prévue pour l'acquisition des terrains GIAT (2ème acompte) et la poursuite de l'aménagement du site par la réalisation de travaux de VRD.

- **et la rénovation de l'espace Brauhauban** avec le démarrage des travaux de rénovation de la halle pour un montant de 230 000 €.

L'année 2010 verra également l'achèvement des 3 opérations suivantes :

- **la nouvelle crèche du centre ville** pour un montant de 380 000 €,
- **la rénovation du restaurant d'entreprises** sur le site de l'Arsenal pour un montant de plus de 550 000 €,
- **et la maison des associations de l'Arsenal** pour un montant de 65 000 €.

Seront poursuivies en 2010 les opérations suivantes :

- **la rénovation du Parc des Expositions** pour un montant de 100 000 €,
- **la mise aux normes du complexe de Pelote Basque** pour un montant de 242 000 €,
- **l'aménagement du Parc des Bois blancs à Laubadère** pour un montant de plus de 500 000 €,
- **l'aménagement du Boulevard Garigliano et du parking du stade de Laubadère** pour près de 600 000 €,
- **la rénovation des installations spécifiques de l'Abattoir** pour un montant global de 500 000 €.

Parmi les autres opérations, 2 continueront de bénéficier d'un effort particulier :

- **le renforcement du réseau d'éclairage public moyenne tension** pour un montant de 400 000 €,
- **l'enveloppe consacrée aux travaux des réseaux eau et assainissement** s'élèvera à près de 2 500 000 €.

Enfin, comme chaque année, une enveloppe conséquente de près de 4 millions d'euros sera consacrée aux gros entretiens des installations municipales, au maintien en bon état de la voirie et à l'amélioration des conditions de travail du personnel afin de répondre le plus possible aux attentes de la population.

Tous les secteurs sont concernés : associatif, éducatif, culturel, sportif et social.

## **2 – Une action sociale et solidaire indispensable et encore plus marquée**

La crise financière et économique que nous traversons montre, si besoin était, combien il est indispensable de venir au secours des populations les plus fragilisées.

Au-delà des diverses actions en place depuis plusieurs années, la Municipalité a décidé, à travers son Centre Communal d'Action Sociale :

- **la mise en place d'une épicerie sociale**

L'épicerie sociale, c'est bien sûr, un lieu de distribution de produits alimentaires en priorité, où les personnes, connaissant des difficultés financières, vont pouvoir s'approvisionner moyennant une contribution modeste, voire une implication directe dans le fonctionnement de ce dispositif. C'est donc aussi un lieu où l'on va recréer du lien social et de la convivialité.

En résumé, c'est, passer d'une logique de l'assistantat à une logique de responsabilisation.

- **l'ouverture d'une nouvelle crèche**

En septembre 2010, sera ouverte une nouvelle crèche, d'une capacité de 20 places et située Place du marché Brauhauban.

Elle permettra de mieux répondre aux besoins des familles pour l'accueil des tout-petits, avec notamment une ouverture 6 jours sur 7, et des horaires plus adaptés.

Elle s'adressera en priorité aux familles ayant des horaires de travail atypiques et aux familles monoparentales.

**L'action sociale à destination du personnel municipal** est devenue un des 3 piliers de la gestion du personnel, au même titre que la gestion des carrières et la formation.

Elle prendra les formes suivantes :

- aide directe, telle la prise en charge partielle des cotisations en complémentaire santé, qui permet à chaque bénéficiaire d'avoir une couverture santé de qualité,
- aide indirecte, telles la subvention et l'allocation de moyens humains et logistiques au Comité d'Oeuvre Sociale.

### **3 – Une gestion de proximité pour répondre encore mieux aux attentes de la population**

La présence sur le terrain d'adjoints de quartier, les permanences des élus, les réunions de conseil de quartier et des conseils d'écoles sont les témoignages de la volonté de la Municipalité d'être à l'écoute de la population.

En 2010, cette politique sera poursuivie afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants et renforcer la cohésion sociale.

- **L'enveloppe « Travaux de Proximité »** s'élèvera à près de 340 000 €, tous budgets confondus.

Elle permettra la mise en oeuvre des décisions prises en conseils de quartier notamment, et grâce à la réactivité des services une réponse rapide et adaptée aux attentes des habitants.

- **La prise en compte du sentiment d'insécurité**

La présence de la police municipale sur le terrain, et l'installation d'un système de vidéo protection des bâtiments et espaces publics, comprenant notamment la mise en place d'une trentaine de caméras, dont 16 reliées au centre de supervision urbain du Pôle Sécurité, devraient permettre :

- l'amélioration de la protection et de la sécurité des personnes et des biens,
- et la lutte contre l'insécurité vécue ou ressentie.

- **L'indispensable animation de la cité**

Afin d'améliorer le mieux vivre ensemble, la Municipalité continuera à soutenir la vie associative et à organiser des manifestations diverses et variées.

Concernant la vie associative, 2010 verra :

- l'ouverture de la maison de quartier de l'Arsenal,
- et la reconduction des soutiens financiers et logistiques au milieu associatif dans tous les domaines : tourisme, sports, culture, social....

Par ailleurs, la Ville organisera en 2010, directement ou en collaboration avec l'Office du tourisme et le Comité des Fêtes, un certain nombre de manifestations parmi lesquelles on peut citer :

- les rencontres Formations Métiers Emplois,
- le Festival de Musiques militaires,
- les Fêtes de Tarbes,
- Equestria,
- Tarbes en tango,
- Tarbes en décembre avec le village de Noël et la patinoire.

### **4 – Une démarche éco responsable au cœur de l'action municipale**

En application de la charte d'écologie urbaine et de développement durable adoptée en 2007, la Ville de Tarbes a fait le choix de promouvoir l'éco responsabilité.

Pour ce faire, en 2009, élus et personnel municipal ont été sensibilisés à l'intérêt de cette démarche et invités à réfléchir sur l'impact des activités municipales sur l'environnement ; plus de 600 personnes ont participé aux diverses réunions d'information et de formation.

Il s'agit maintenant d'évoluer vers d'autres comportements au quotidien, vers d'autres modes de fonctionnement et de réduire les gaspillages.

Il conviendra en 2010 de décliner les thématiques de travail retenues, à savoir :

- espaces verts, espaces publics,
- achats durables,
- déchets,
- bâtiments municipaux,
- déplacements,
- sensibilisation, formation et communication.

En 2010, démarrera également une importante sensibilisation des enfants des écoles au développement durable ; cette action se déroulera à Payolle, sur le site de l'Arcouade.

Cette démarche éco responsable favorisera le développement dynamique et harmonieux de notre cité.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs passe bien entendu par une gestion budgétaire et financière responsable.

#### *B) Les conditions de l'équilibre budgétaire en 2010*

Le budget 2010, qui traduira cette action politique ambitieuse dont nous venons d'exposer les principaux axes, doit aussi préserver les grands équilibres financiers, à savoir :

- poursuivre le désendettement de la collectivité,
- maintenir un niveau d'épargne de gestion significatif,
- limiter au maximum l'augmentation de la pression fiscale dans un contexte incertain.

Le challenge à relever est particulièrement délicat, en raison de la faible évolution des concours financiers de l'Etat, dont les contraintes budgétaires sont importantes.

Nous essaierons de maîtriser au mieux les dépenses réelles de fonctionnement ; toutefois l'ouverture de la nouvelle crèche, la mise en place de l'épicerie sociale et la mise en œuvre de la vidéo protection nous conduisent à prévoir une évolution des dépenses de fonctionnement hors dette et personnel de l'ordre de 4 %.

Tous budgets confondus, la masse salariale dépassera les 32 millions d'euros (+ 1,48 %), dont 28,5 millions au titre du seul Budget Principal (+ 2,28 %).

### **1 – La poursuite du désendettement**

L'encours de dette sera passé de 92,250 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2001 à 70,131 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une baisse de plus de 22 millions (- 24 % en 9 ans).

Nous devons continuer le désendettement ; cependant, cette année, il ne pourra pas se poursuivre au même rythme compte tenu notamment de l'engagement d'opérations lourdes d'investissement comme la réhabilitation du musée Massey, la rénovation de l'Espace Brauhauban et la poursuite de l'aménagement du site de l'Arsenal.

Le recours à l'emprunt se situera aux alentours de 7,5 millions d'euros, alors que dans le même temps nous rembourserons près de 7,7 millions d'euros.

## ***2 – Le maintien d'une épargne nette positive***

Pour à la fois faire face à un niveau d'investissement élevé et poursuivre le désendettement, il est nécessaire de maintenir une épargne de gestion significative.

Elle devrait être proche de 4 millions d'euros, en repli cependant par rapport à 2009.

Cela s'explique par un effet « ciseau », les dépenses continuant à évoluer plus vite que les recettes, et par la volonté de la Municipalité de limiter l'augmentation de la pression fiscale.

## ***3 – Une augmentation limitée de la pression fiscale et une politique tarifaire modérée***

- *une augmentation limitée du produit fiscal*

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du *budget principal* 2010 devrait dépasser les 23,5 millions d'euros, en progression de 902 000 € environ, soit une variation de + 3,98 % par rapport à 2009, reposant sur une progression des bases estimées à 1,98 % et une variation des taux d'imposition de l'ordre de 2 %.

La ville de TARBES, malgré des contraintes budgétaires fortes, poursuivra en 2010 une politique fiscale mesurée, comme elle l'a fait au cours des dernières années.

En effet, sur la période 2000 / 2009, les taux communaux de Taxe d'Habitation et de Foncier Bâti ont varié, en moyenne annuelle, respectivement de 1,1 % et 1,5 %.

Dans le même temps, les taux départementaux et régionaux des impôts ménages progressaient plus de 2 fois plus vite.

En effet, en moyenne annuelle, le taux départemental de Taxe d'Habitation augmentait de 2,67 % et les taux de Foncier Bâti de la Région et du Département de plus de 3,44 %.

Il convient également de souligner, que de nombreuses communes, dont Paris, prévoient des augmentations de taux de fiscalité directe beaucoup plus élevées.

- *une politique tarifaire modérée*

C'est ainsi que le budget annexe Eau et Assainissement s'équilibrera par une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau de 2,52 %.

Les droits de stationnement restent inchangés.

Concernant la restauration collective, seuls, les tarifs du restaurant d'entreprises seront revus de manière à parvenir à l'équilibre de cette structure.

Quant aux redevances abattoir, leur évolution sera limitée à 2 %.

Telles sont les orientations budgétaires que je vous propose pour 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## **N° 6 - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A DIVERS GROUPEMENTS AU TITRE DE 2009**

---

Rapporteur : Mme DOUBRERE.

Sur avis favorable de la Commission Finances – Développement Economique - Intercommunalité – Administration générale et Commande publique du 27 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer les subventions aux divers groupements selon le détail ci-annexé pour un montant global de **49 000 €**;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention du 22 juillet 2008 modifiée relative au cadre de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville ;

3°) et d'inscrire les crédits correspondants à la Décision Modificative n° 4 du Budget Principal.

Nombre de conseillers en exercice :	<b>43</b>
Présents ou représentés à la séance :	<b>40</b>
Nombre de votants :	<b>39</b>

Pour :	<b>39</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstentions :	<b>0</b>

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2009

Enveloppe	BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
1839	OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME	Subvention exceptionnelle	46 000,00
1604	Nicolas LOPEZ licencié ATE	Subvention exceptionnelle saison 2008/2009	3 000,00
		TOTAL	49 000,00

## N° 7 -BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 4

**Rapporteur** : M. BRUNET.

Par rapport au Budget Primitif, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à la somme de **232 116,26 €**

Ces différents mouvements, retracés dans le document ci-annexé, peuvent se résumer ainsi :

### SECTION INVESTISSEMENT :

#### *Recettes*

<b>Ajustements de recettes</b>	<b>107 000,00</b>
<b>Virement de la section Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 000,00 €</b>

#### *Dépenses*

<b>Virement de crédits</b>	<b>12 000,00</b>
<b>Ajustement de dépenses</b>	<b>95 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 000,00 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT :

#### *Recettes*

<b>Inscriptions en recettes et dépenses</b>	<b>11 274,00</b>
<b>Ajustement de recettes</b>	<b>28 084,00</b>
<b>Solde reprise excédent CA 2008</b>	<b>85 758,26</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125 116,26 €</b>

## Dépenses

Inscriptions en recettes et dépenses	11 274,00
Virements de crédits	-12 000,00
Dépenses nouvelles	76 842,26
Subventions aux associations	49 000,00
Virement à la section d'Investissement	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>125 116,26 €</b>

Sur avis favorable de la Commission Finances – Développement Economique -Intercommunalité – Administration générale et Commande publique du 27 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°4, arrêtée en recettes et dépenses à la somme de **232 116,26 €**.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **40**  
Nombre de votants : **40**

Pour : **32**  
Contre :  
Abstentions : **8**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## **N° 8 - BUDGET ANNEXE Eau assainissement : DECISION modificative N° 4**

---

Rapporteur : M. CALATAYUD

Par rapport au Budget Primitif, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à la somme de **0,00 €**.

Ces différents mouvements, retracés dans le document ci-annexé, peuvent se résumer ainsi :

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

#### *Recettes*

<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### *Dépenses*

<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT :

### *Recettes*

<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### *Dépenses*

Ajustement autres taxes et redevances	263 464,00
Ajustement reversement redevance pour pollution domestique	-82 334,00
Ajustement reversement redevance pour modernisation des réseaux	-181 130,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Sur avis favorable de la Commission Finances – Développement Economique -Intercommunalité – Administration générale et Commande publique du 27 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°4, arrêtée en recettes et dépenses à la somme de **0,00 €**.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **40**  
Nombre de votants : **40**

Pour : **32**  
Contre : **0**  
Abstentions : **8**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

**N° 9 - BUDGET ANNEXE ARSENAL : DECISION modificative  
N° 3**

---

Rapporteur : Mme ARGOUNES.

Par rapport au Budget Primitif, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à la somme de **414 066 €**

Ces différents mouvements, retracés dans le document ci-annexé, peuvent se résumer ainsi :

## SECTION INVESTISSEMENT :

### *Recettes*

<b>Ecritures d'ordre</b>	138 022,00
<b>TOTAL</b>	<b>138 022,00 €</b>

### *Dépenses*

<b>Ecritures d'ordre</b>	
Equipement et travaux	216 022,00
Terrains	-78 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>138 022,00 €</b>

## SECTION FONCTIONNEMENT :

### *Recettes*

Ajustement de vente de terrains	-78 000,00
Ajustement produit des locations immobilières	100 000,00
Subvention d'équipement	116 022,00
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>138 022,00</b>
<b>Ecriture d'ordre : variation de stock</b>	<b>138 022,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>276 044,00 €</b>

### *Dépenses*

Aménagement site de l'Arsenal	116 022,00
Ajustement gaz électricité	22 000,00
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>138 022,00</b>
Opération d'ordre (variation stock )	<b>138 022,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>276 044,00 €</b>

Sur avis favorable de la Commission Finances – Développement Economique - Intercommunalité – Administration générale et Commande publique du 27 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3, arrêtée en recettes et dépenses à la somme de **414 066,00 €**

Nombre de conseillers en exercice : **43**

Présents ou représentés à la séance : **40**

Nombre de votants : **40**

Pour : **32**  
Contre : **0**  
Abstentions : **8**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

## **LE MAIRE**

### **N° 10 - Fonds d'équipement urbain. Contrat 2009-2011. Programmation et signature de la convention avec le conseil général des hautes-pyrénées**

---

Rapporteur : M. BRUNET

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1994, le Fonds d'Équipement Urbain (F.E.U.) destiné à faciliter la mise en œuvre d'une politique contractuelle d'aide aux communes urbaines.

Le contrat F.E.U., pour la période 2006-2008, a été réalisé dans sa totalité.

Un nouveau contrat lui a donc été proposé pour la période 2009-2011. La participation financière du Conseil Général au programme du F.E.U. est de 704 319 € pour la durée du contrat, répartie sur les diverses opérations suivantes, pour un montant total d'opérations de 3 051 423 €H.T. :

- Maison des associations (sur le site de l'Arsenal),
- Complexe de pelote basque,
- Restaurant d'entreprises (sur le site de l'Arsenal).

Après avis favorable de la Commission Finances, développement économique, intercommunalité, administration générale, commande publique du 27 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le programme triennal du Fonds d'Équipement Urbain pour la période 2009-2011 ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes au programme ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **40**  
Nombre de votants : **40**

Pour : **40**

Contre : **0**  
Abstentions : **0**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## n° 11 - ACTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL VILLE DE TARBES – ASSOCIATIONS

---

Rapporteur : Mme ARGOUNES

La municipalité Tarbaise souhaite soutenir les projets élaborés par les associations qui peuvent contribuer au développement de l'expression culturelle et artistique ou au rayonnement de la commune.

Sa participation à leur réalisation s'inscrit dans des actions de partenariat dont les modalités sont définies par convention.

Le concours de la commune comprend une aide financière, et, selon le projet : un soutien logistique, la mise à disposition de salles et la promotion des manifestations.

Après étude et sur avis favorable de la commission de la Culture du 4 novembre 2009 il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer la subvention suivante :
- ♦ 620 € pour l'atelier d'écriture Toth'M, cafés littéraires pour la saison 2009-2010

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget 2009,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **40**  
Nombre de votants : **40**

Pour : **40**  
Contre : **0**  
Abstentions : **0**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

**n° 12 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART et CERAMIQUE, DE LA SALLE D'EXPOSITION DU CARMEL, DES MUSEES, DU THEATRE DES NOUVEAUTES ET DU PARI – EXERCICE 2010**

---

Rapporteur : Mme CRANCEE.

La ville de Tarbes accorde une grande importance au domaine de la culture et notamment aux arts plastiques, au patrimoine et aux arts du spectacle. Ainsi pour les structures municipales de l'Ecole Supérieure d'Arts et Céramique, de la salle d'exposition du Carmel, des musées, du Théâtre des Nouveautés et du Pari, le budget global de fonctionnement s'élève à près de 2 000 000 euros.

L'activité et les actions menées dans ces établissements ayant un rayonnement départemental, les efforts consentis par la ville réclament un partenariat actif et conséquent entre les deux collectivités.

Sur avis favorable de la Commission de la Culture du 04/11/2009, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Général des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possibles ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Nombre de conseillers en exercice :	<b>43</b>
Présents ou représentés à la séance :	<b>40</b>
Nombre de votants :	<b>40</b>

Pour :	<b>40</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstentions :	<b>0</b>

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## N° 13 - PROJET EDUCATIF LOCAL – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ATRIUM F.J.T.

---

Rapporteur : M. TOUYA.

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Ville de TARBES a souhaité appuyer son action sur celles des associations qui en partagent les orientations et qui ont des compétences variées et complémentaires grâce à leurs bénévoles et leurs professionnels. Depuis 2004, le Conseil municipal a élargi le partenariat aux accueils de loisirs sans hébergement.

Ainsi l'association ATRIUM FJT, dans le cadre du Projet Educatif Local :

- intervient au sein des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE), pour les activités périscolaires organisées par la Ville dans les écoles ;
- organise des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Il convient d'établir une nouvelle convention avec l'association ATRIUM FJT pour 2010.

Cette convention rappellera les objectifs du Projet Educatif Local, définira l'objet de la mission confiée à l'association, les dispositions et modalités financières, les modalités de mise à disposition du personnel, des locaux et des matériels. Elle précisera également les modalités du suivi administratif et pédagogique de ce partenariat.

En ce qui concerne le volet financier, la Ville de TARBES versera à l'association une participation concernant les ALAE dont le montant sera calculé sur la base des heures réelles effectuées, selon les taux horaires ci dessous. Ces sommes seront versées sur présentation d'un état nominatif de présence, à trimestre échu.

Les montants des taux horaires des agents FJT, emplois aidés ou non, sont fixés suivant les missions exercées:

- à 16.70 € de l'heure pour les animateurs FJT afin de correspondre au coût horaire moyen d'un adjoint d'animation (catégorie C).
- à 20.70 € de l'heure pour l'animateur FJT chargé de la mission de coordination, afin de correspondre au coût horaire moyen d'un animateur (catégorie B) en milieu de carrière.

Pour la partie ALSH, le montant de la subvention attribuée par la Ville de TARBES à l'association ATRIUM F.J.T., pour permettre l'exercice de ses missions, sera fixé à 60.000 € pour l'année 2010.

Sur l'avis favorable de la Commission Education. Jeunesse. Universités. Service public de la Restauration du 25 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'association ATRIUM F.J.T. pour l'année 2010.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **39**  
Nombre de votants : **39**

Pour : **39**

Contre : 0  
Abstentions : 0

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## **N° 14 - PROJET EDUCATIF LOCAL – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PORTES OUVERTES »**

---

Rapporteur : Mme GASSAN.

Lors de sa séance du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association PORTES OUVERTES pour l'année scolaire 2009/2010.

En ce qui concerne le volet financier, il a été convenu de verser à l'association une participation annuelle de 2 000 € dont 500 € pour une action d'accompagnement à la scolarité dans le cadre de l'ALAE de l'école Jean MACE.

Par courrier en date du 9 novembre 2009, l'association annonce que cette action ne sera pas mise en place cette année. Par contre, une nouvelle action en faveur des adolescents peut être instaurée en relation avec le service éducation et notamment le pôle jeunesse. Cette nouvelle action, concernant le quartier Mouysset, serait subventionnée par la Ville de Tarbes en lieu et place de l'action prévue sur l'école Jean MACE.

Un avenant modifiera les titres 2 et 3 de la convention avec l'association « Portes ouvertes » pour l'année scolaire 2009/2010 pour prendre en compte ces changements.

Sur l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Université, Service Public de la Restauration du 25 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'association « Portes ouvertes » pour l'année scolaire 2009/2010.

Nombre de conseillers en exercice : 43  
Présents ou représentés à la séance : 39  
Nombre de votants : 39

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

**n° 15 - CONCESSION D'UN LOGEMENT DE FONCTION PAR  
UTILITE DE SERVICE**

---

Rapporteur : Mme CRANCEE.

L'article 21 de la loi n° 90.1067 du 28 novembre 1990 modifié prévoit que les organes délibérants des collectivités locales fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et précisent les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

La création d'un emploi de concierge à mi-temps chargé de l'entretien et de la surveillance de l'immeuble situé au n°7 du boulevard GARIGLIANO justifie l'attribution d'un logement de fonction au titre de l'utilité de service.

Après avis de la Commission Personnel, évaluation des politiques publiques, logistique et abattoirs du 20 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ajouter à la liste des logements de fonction par utilité de service l'appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble implanté au n°7 du boulevard GARIGLIANO à TARBES comprenant 4 pièces d'une superficie totale de 70,82 m<sup>2</sup>;

- de prévoir à la charge de l'occupant le paiement d'une redevance correspondant à la valeur locative du logement diminuée des abattements visés au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 100 du code du Domaine de l'Etat, soit annuellement : 1 672 € et des charges accessoires

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce logement ainsi que toutes les formalités nécessaires à l'application de ces dispositions.

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **39**  
Nombre de votants : **39**

Pour : **39**  
Contre : **0**  
Abstentions : **0**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

**N°16 -RECONDUCTION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT  
DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS MUNICIPAUX**

---

Rapporteur : Monsieur CALVO.

Par délibération en date du 27 juin 2007, le Conseil Municipal de la Ville a fixé de nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents municipaux en application d'un décret en date du 5 janvier 2007.

L'assemblée délibérante avait décidé de retenir, à titre dérogatoire, pour une durée limitée à trois années, un taux de remboursement des frais d'hébergement à Paris de 75 € par nuitée compte tenu des tarifs pratiqués dans la Capitale et sa périphérie.

Après avis favorable de la Commission Personnel, évaluation des politiques publiques, logistique et abattoirs du 20 novembre 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire pour une nouvelle période de trois années le barème de 75 € pour une nuitée à Paris et dans les communes « des départements des Hauts de Seine, Seine St Denis, Val de Marne et Seine et Marne ».

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **39**  
Nombre de votants : **39**

Pour : **39**  
Contre : **0**  
Abstentions : **0**

Ces propositions sont adoptées.

## **L'ULTIMATUM CLIMATIQUE, l'appel pour la conférence de copenhagen**

---

Rapporteur : M. LOURDOU.

Au mois de décembre de cette année se tiendra à Copenhague le Sommet de l'ONU sur le climat. Confrontés au péril climatique, les dirigeants du monde entier devront parvenir à surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme pour se rassembler autour d'un projet politique mondial fondé sur un constat scientifique objectif et ainsi donner une suite au protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. Le résultat de cette conférence dessinera l'avenir climatique de l'humanité. Or, comme le rappelait il y a un an le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, « nous sommes au bord d'une catastrophe si nous n'agissons pas ».

Acteurs reconnus de la protection de l'environnement, des droits humains et de la solidarité internationale, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, nous avons décidé pour la première fois de parler d'une seule voix pour vous exprimer publiquement notre préoccupation et vous appeler à agir avec ambition et détermination lors de la Conférence de Copenhague. Au regard de l'ultimatum climatique auquel l'humanité est confrontée

aujourd'hui, Monsieur le Président, vous aurez rendez-vous avec l'Histoire en décembre 2009.

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque. L'activité humaine en est la cause. Ses impacts se font déjà ressentir en différents points du globe, notamment par la multiplication des catastrophes climatiques. Si nous n'agissons pas maintenant, ils seront sans aucun doute encore plus dévastateurs. C'est le constat sans appel de 2 500 scientifiques du monde entier qui ont reçu collectivement le Prix Nobel de la Paix en 2007 pour leurs travaux sur le phénomène des changements climatiques. Depuis, de nouveaux éléments scientifiques montrent, chaque jour, que le climat se dérègle au-delà des prévisions les plus pessimistes, avec des conséquences bien plus précoces que prévues et d'ores et déjà visibles.

S'il est encore difficile d'évaluer avec précision l'amplitude des impacts, le danger est en revanche déjà certain. Ecosystèmes ravagés, variabilité climatique extrême, hausse du niveau des océans ... : les premières victimes de ces catastrophes en chaîne sont les populations déjà vulnérables en Afrique subsaharienne, en Asie centrale, du Sud Est ou dans de nombreux pays insulaires. La sécurité alimentaire, l'accès à l'eau ou à la terre sont gravement menacés et des centaines de millions de personnes risquent d'être poussées à l'exode, grossissant les rangs de ceux que l'on nomme les « réfugiés climatiques ». Dans un monde de crises, nous craignons que la guerre, l'autoritarisme, les inégalités, la misère et la souffrance humaine prennent encore un peu plus le pas sur la paix, la dignité humaine et la démocratie.

L'urgence climatique nous commande donc d'agir à la hauteur des périls qui sont devant nous. Nous maîtrisons déjà la plupart des technologies nécessaires pour relever le défi d'un mode de développement qui intègrerait à sa juste mesure l'impératif climatique. De plus, cette rupture avec un modèle de développement hérité d'un passé révolu recèle des opportunités d'économies, d'emplois et d'innovations considérables. Encore faut-il que nous prenions la décision politique de le faire.

Tout d'abord, il faut impérativement parvenir à stopper la croissance des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2015 avant de les faire décroître. C'est la seule voie pour limiter le réchauffement des températures bien en-dessous de 2° C, seuil au-delà duquel la capacité à s'adapter de nos sociétés et des écosystèmes est menacée. Pour ce faire, les pays industrialisés dont la France, doivent s'engager collectivement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2020 par rapport à 1990.

Mais cela ne sera pas suffisant. Les pays en développement doivent, eux aussi, mettre en place les politiques industrielles, énergétiques et agricoles qui limiteront la croissance de leurs émissions avant de les réduire, sans compromettre leur légitime aspiration au développement économique et social. L'accord de Copenhague devra permettre à ces pays d'évoluer vers des modèles sobres en carbone. Il devra aussi leur permettre de s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.

Pour nombre d'entre eux, en particulier les plus vulnérables, ces actions ne pourront se faire sans le soutien financier et technique des pays industrialisés. Les besoins d'ici à 2020 sont évalués à plus de 100 milliards d'euros par an. C'est moins de 10 % des dépenses militaires mondiales.

Responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui dans l'atmosphère, munis de capacités d'action plus fortes, les pays industrialisés portent la responsabilité morale, légale et économique de mener le combat contre le dérèglement du climat. Monsieur le Président, vous vous devez de prendre la tête de ce combat qui est sans aucun doute l'enjeu de ce siècle. Notre avenir commun dépendra dans deux cents jours des choix politiques qui seront faits.

Serge ORRU, WWF-France  
Pascal HUSTING, Greenpeace France  
François DANEL, Action contre la Faim  
Olivier BRAUNSTEFFER, Care France  
Souhayr BELHASSEN, FIDH  
Nicolas HULOT, Fondation Nicolas Hulot  
Anne BRINGAULT, Les amis de la terre  
Michel BRUGUIERE, Médecins du Monde  
Luc LAMPRIERE, Oxfam France Agir Ici  
Sandrine MATHY, Réseau Action Climat  
Michel ROY, SecoursCatholique

Nombre de conseillers en exercice : **43**  
Présents ou représentés à la séance : **39**  
Nombre de votants : **39**

Pour : **39**  
Contre : **0**  
Abstentions : **0**

Ces propositions sont adoptées.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE**

## **MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS de leclerc méridien**

---

Rapporteur : Mme EYDELLI-BUFFAT.

Le 19 mars dernier, et c'est une première, nombre de salariés du Leclerc Méridien d'Ibos ont participé, en arrêt de travail, à la manifestation interprofessionnelle départementale dans le cadre de la journée nationale d'action.

Le 14 mai 2009, 3 des salariés grévistes ont reçu de la Direction du Leclerc une convocation à un entretien préalable à un licenciement.

Pour justifier ces sanctions, la Direction invoque des raisons économiques. Lorsqu'on connaît les projets d'extension du Leclerc, lorsqu'on connaît le montant des bénéfices réalisés pour la dernière année rendue publique (4 872 000 €), lorsqu'on connaît les dividendes reversés aux actionnaires (2 430 000 €), on peut sérieusement douter de la réalité des motivations avancées par la Direction du Leclerc Méridien.

L'émoi est fort à Tarbes et dans l'agglomération où une large majorité de nos concitoyens refuse cette atteinte au droit de grève et au droit de manifester.

Les élus de l'opposition souhaitent donc que la Direction de Leclerc réexamine leur situation en vue de leur réintégration.

La séance est levée à 20 H 55.